

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 30 Août 2023

Délibération N° 2023 - 935 portant sur : Demande de subvention Association d'aide aux personnes âgées et compagnie AlixM

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 17 Août 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle,
BOUTHIER Marie – Laure,
GIBORY Brigitte,
COTTON Dominique,
RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard,
MONZAUGE Christian,
FRACHET Lucien,
LE GRAND Yannick

Absents représentés :

ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE

Absente excusée :

CLAIRE Mélissa,

Membres	11
Présents	9
Représenté	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire fait lecture des demandes de subventions de la part de l'Association d'aide aux personnes et/ou handicapées de Chateauneuf-la-Forêt et de la Compagnie AlixM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de verser :

-à l'Association d'aide aux personnes âgées une subvention complémentaire de 100 euros, budgétisée au compte 65748 et de verser la cotisation obligatoire de 20 euros pour le représentant de la commune, budgétisé au compte 6281.

-à la Compagnie AlixM une subvention 225 euros, budgétisée au compte 65748

CHARGE à Monsieur le Maire de mettre en exécution cette décision

Fait à La Croisille S/Briance le 30 Août 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 30 Août 2023

Délibération N° 2023 - 936 portant sur : Décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 17 Août 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

**BOURLIATAUD Isabelle,
BOUTHIER Marie – Laure,
GIBORY Brigitte,
COTTON Dominique,
RAFFIER Françoise.**

Messieurs

**DIDIERRE Jean-Gérard,
MONZAUGE Christian,
FRACHET Lucien,
LE GRAND Yannick**

Absents représentés :

ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE

Absente excusée :

CLAIRE Mélissa,

Membres	11
Présents	9
Représenté	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2111 / OPNI	Terrains nus	900,00
	Total	900,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2188 / OPNI	Autres	900,00
	Total	900,00

Fait à La Croisille S/Briançonnais le 30 Août 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 30 Août 2023

**Délibération N° 2023 - 937 portant sur : Demande de subvention au titre du Contrat Territoriaux
Départementaux**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 17 Août 2023, s'est
réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.**

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

**BOURLIATAUD Isabelle,
BOUTHIER Marie – Laure,
GIBORY Brigitte,
COTTON Dominique,
RAFFIER Françoise.**

Messieurs

**DIDIERRE Jean-Gérard,
MONZAUGE Christian,
FRACHET Lucien,
LE GRAND Yannick**

Absents représentés :

ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE

Absente excusée :

CLAIRE Mélissa,

Membres	11
Présents	9
Représenté	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis estimatif, pour les travaux de réfection de la voirie communale 2024 :

Pour la programmation des travaux de réfection de la voirie communale 2023

- d'un montant de 44 436.00 euros TTC (37 030.00 euros HT) pour les travaux de réfection de la voirie communale 2024.

Le Département accompagne les communes dans ces opérations d'adressage au taux de 50% de la dépense HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximum au titre du programme du CTD Voirie 2024 pour l'opération susmentionnée au taux de 50%.
- approuve le plan de financement suivant :
 - aide du Conseil Départemental 37 030.00 € x 50% = 18 515.00 €
 - autofinancement communal : 25 921.00 €

Fait à La Croisille S/Briance le 30 Août 2023.

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 30 Août 2023

**Délibération N° 2023 - 938 portant sur : Modification du montant des provisions pour charges
Logement Instituteurs.**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 17 Août 2023, s'est
réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.**

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle,
BOUTHIER Marie – Laure,
GIBORY Brigitte,
COTTON Dominique,
RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard,
MONZAUGE Christian,
FRACHET Lucien,
LE GRAND Yannick

Absents représentés :

ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE

Absente excusée :

CLAIRE Mélissa,

Membres	11
Présents	9
Représenté	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Après exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **à la demande du locataire du Logement des Instituteurs de modifier la provision pour charges mensuelles à 150.00 euros à compter du 1^{er} Septembre 2023.**

Fait à La Croisille S/Briançonnais le 30 Août 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 30 Août 2023

Délibération N° 2023 - 940 portant sur : Désignation d'un référent élaboration des zones d'accélération des EnR.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 17 Août 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

**BOURLIATAUD Isabelle,
BOUTHIER Marie – Laure,
GIBORY Brigitte,
COTTON Dominique,
RAFFIER Françoise.**

Messieurs

**DIDIERRE Jean-Gérard,
MONZAUGE Christian,
FRACHET Lucien,
LE GRAND Yannick**

Absents représentés :

ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE

Absente excusée :

CLAIRE Mélissa,

Membres	11
Présents	9
Représenté	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Suite à la note de la Préfète de la Haute-Vienne en date du 29 Juin 2023, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu dans le cadre de l'élaboration des zones d'accélération des Energies Renouvelables de désigner un élu pour représenter la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **de nommer Monsieur LE GRAND Yannick, référent élaboration des zones d'accélération des EnR pour la commune de la Croisille-sur-Briance.**
- .

Fait à La Croisille S/Briance le 30 Août 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 30 Août 2023

Délibération N° 2023 - 941 portant sur : SYDED

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 17 Août 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle,
BOUTHIER Marie – Laure,
GIBORY Brigitte,
COTTON Dominique,
RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard,
MONZAUGE Christian,
FRACHET Lucien,
LE GRAND Yannick

Absents représentés :

ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE

Absente excusée :

CLAIRE Mélissa,

Membres	11
Présents	9
Représenté	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sur la proposition de l'association des Maires 87,

DÉCIDE de soutenir la mention suivante :

« Fausse » consigne, Fausse bonne idée !

Fausse consigne car, il ne s'agit en réalité pas du tout d'un dispositif de « consigne pour réemploi » comme autrefois pour les bouteilles en verre qui étaient retournées, lavées et reconditionnées évitant ainsi des bouteilles en plastiques jetables. Avec cette « fausse consigne », la bouteille en plastique ne sera pas réemployée mais détruite pour être recyclée, exactement dans les mêmes conditions qu'en la jetant dans le bac jaune de collecte sélective.

C'est donc une fausse consigne qui consiste à augmenter artificiellement le prix des boissons en bouteille plastique de 20 centimes, et de ne rendre ces 20 centimes que si on ramène en magasin la bouteille usagée alors qu'il suffisait jusqu'ici de la mettre dans son bac jaune sans surcout supplémentaire sur la boisson.

Recycler nous savons le faire ! Nous le faisons déjà efficacement par le biais des services du SYDED.

C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet aux conséquences contreproductives tant du point de vue environnemental, économique, que social et qui n'aurait d'autre résultat que de mettre en péril le service public de gestion des déchets en France.

Les seuls bénéficiaires seraient les producteurs pour un gain estimé de plusieurs centaines de millions d'euros par an.

Nous estimons que l'introduction d'une consigne pour recyclage sur les bouteilles en plastique :

- complexifierait les habitudes de tri pour les citoyens, alors même que depuis le 1er janvier 2023, le geste de tri unique pour l'ensemble des emballages en plastique a été généralisé à la France entière (extension des consignes de tri).
- menacerait l'équilibre financier du service public de la gestion des déchets, alors que les collectivités ont porté de lourds investissements pour mener à bien l'extension du geste de tri, notamment pour adapter les centres de tri.
- représenterait ainsi une double peine pour les contribuables redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, amenés à devoir se rendre en grande surface ou autre point de collecte pour recycler leurs bouteilles en plastique.

- ne participerait pas à la réduction de la production de déchets à la source.
- aggraverait les distorsions de concurrence entre la grande distribution et les commerces de proximité qui ne bénéficieront pas des automates de consignation, en contradiction avec toutes les politiques de soutien aux centres-villes menées ces dernières années.
- serait contradictoire avec la généralisation à la France entière, depuis le 1er janvier 2023, du geste de tri unique pour l'ensemble des emballages, et contribuerait indirectement à encourager la consommation des bouteilles en plastique.

Fait à La Croisille S/Briance le 30 Août 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



6 septembre 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 30 Août 2023

Délibération N° 2023 - 942 portant sur : Tarification Transports scolaires- Rentrée 2023.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 17 Août 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

**BOURLIATAUD Isabelle,
BOUTHIER Marie – Laure,
GIBORY Brigitte,
COTTON Dominique,
RAFFIER Françoise.**

Messieurs

**DIDIERRE Jean-Gérard,
MONZAUGE Christian,
FRACHET Lucien,
LE GRAND Yannick**

Absents représentés :

ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE

Absente excusée :

CLAIRE Mélissa,

Membres	11
Présents	9
Représenté	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Après avoir pris connaissance du nouveau règlement des transports scolaire et des nouveaux tarifs de transports scolaires pour l'année 2023-2024

Les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3, concernant la tarification 2023.**

Fait à La Croisille S/Briance le 30 Août 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**

